

Programme de travaux 2002 - Assainissement - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Le budget primitif 2002 permet de financer les investissements correspondant au programme d'investissements suivant :

A - Programme Global

1 - Réseau d'assainissement

- Travaux d'Entretien/Exploitation, Extension, Opérations individualisées, Réhabilitation et Etudes diverses, pour un montant de 3 372 500 € HT

2 - Station d'épuration

- Travaux neufs/Grosses réparations, Télécommande/Télégestion, Traitement complet de l'azote, pour un montant de 6 140 000 € HT

3 - Acquisition de terrains

pour un montant de 61 000 € HT

4 - Bâtiment Centre Technique Municipal

pour un montant de 300 000 € HT

5 - Equipements du service

Matériel et outillage d'exploitation pour un montant de 269 082 € HT

Total 10 142 582 € HT

B - Programme détaillé

1 - Réseau d'assainissement

1.1 - Entretien / Exploitation

En ce qui concerne le réseau d'assainissement, hors travaux neufs d'extension, les principales dépenses d'investissement prévues en 2002 sont les suivantes :

* **Travaux neufs pour le compte de tiers :** Branchements sur réseau existant, travaux de maçonnerie, extensions ponctuelles de réseau (notamment rue Jeanneney)

893.2315/00513 - CS 30800 150 000 € HT

* Travaux neufs sur réseau - Réhabilitation

. Réhabilitation collecteurs visitables et non visitables :

- Rue Ronchoux, rue Renan, rue du Cingle, rue Casenat, rue de la Vieille Monnaie, Grande Rue (partielle),

- Rue de Chalezeule,

- Rue Jean Wyrsh et rue de Vesoul jusqu'au Boulevard Blum,

- Liaison Berthelot-Boulevard Kennedy

893.2315/89117 - CS 30800 900 000 € HT

*1.2 - Extension de réseau**** Extension de réseau**

- Chemin des Montboucons,
- Rue Arago et rue Leverrier pour parties,
- Chemin de l'Épitaphe,
- Rue Pingaud (y compris poste de relèvement public).

*** Renforcement réseau**

- Dérivation de Palente (en amont bassin Tristan Bernard)

893.2315/00513 - CS 30300

150 000 € HT

*1.3 - Opérations individualisées**** Construction du collecteur Nord-Ouest**

Achèvement des ouvrages de ce collecteur structurant

893.2315/97005 - CS 30300

1 500 000 € HT

*** TEMIS - Parc Scientifique et Industriel des Montboucons**

Pour mémoire, transfert à la CAGB.

*** ZAC Val des Grands Bas**

Création du réseau d'assainissement dans le cadre des viabilités de la zone, création d'un poste de relèvement des eaux usées, extension chemin des Montarmots.

893.2315/99006 - CS 30300

150 000 € HT

*** ZAC Hauts du Chazal**

Création du réseau d'assainissement dans le cadre des viabilités de la zone, contribution au financement de la Galerie Technique.

893.2315/94034 - CS 30300

450 000 € HT

*** Equipement des déversoirs d'orage**

Equipement du réseau de mesure de la pollution émise aux déversoirs (obligation réglementaire, décret du 22 décembre 1994).

893.2315/96003 - CS 30800

15 000 € HT

*** Dépollution par temps de pluie**

Réalisation du programme de travaux visant tout à la fois à lutter contre les inondations lors des orages et à limiter les déversements au milieu naturel par temps de pluie en stockant les eaux dans des bassins implantés en différents points du réseau. Poursuite de ce programme par les études de bassins d'orages situés à la Malcombe et sous l'annexe II du stade Léo Lagrange.

893.2315/98005 - CS 30300 50 000 € HT

1.4 - Matériel logiciel cartographie

*** Informatisation des données cartographiques du réseau d'assainissement**

Acquisition de données et de matériel nécessaires à la cartographie informatisée du réseau.

893.2315/89020 - CS 30800 7 500 € HT

2 - Station d'épuration

2.1 - Travaux neufs - Grosses réparations

*** Opérations prévues en 2002**

. Aménagement dégazage tranche 2.

. Amélioration du pompage des effluents tranche 2 par variation de fréquence.

. Travaux divers

Total station d'épuration : 893.2315/86800 - CS 30800 80 000 € HT

2.2 - Traitement complet de l'azote à Port Douvot

Une somme de 2 970 000 € est inscrite pour l'opération relative au traitement complet de l'azote à la station d'épuration, opération débutée en septembre 2001. Cette somme correspond aux recettes sur l'année 2002 provenant du versement des aides de l'Agence de l'Eau à hauteur de 70 % de leurs montants.

893.2315/99002 - CS 30800 6 020 000 € HT

2.3 - Télécommande / Télégestion

*** Evolution du système de Gestion Technique Centralisée**

893.2315/80800 - CS 30800 20 000 € HT

2.4 - Plan d'épandage

Crédit prévu pour financer l'extension du plan d'épandage des boues d'épuration sur 4 à 500 ha maximum.

893.2315/85801 - CS 30800 20 000 € HT

3 - Bâtiment Centre Technique Municipal

Une somme de 300 000 € HT est prévue pour le démarrage de la construction du bâtiment administratif au CTM.

893.2313/96002 - CS 30800 300 000 € HT

4 - Acquisition de terrains

Un crédit de 61 000 € est prévu pour l'acquisition de terrains contigus à la station d'épuration, dans le cadre de l'opération «Traitement complet de l'azote».

893.2111/00513 - CS 30800

61 000 € HT

5 - Equipement du service

En dehors des investissements relatifs au réseau d'assainissement et à la station d'épuration, il est envisagé d'acquérir du matériel d'exploitation, informatique, transport et mobilier.

Matériel de transport - véhicules spécialisés :

- Remplacement de véhicules de liaison type fourgon et fourgonnette.

- Acquisition d'un combiné hydrocureur de taille intermédiaire pour une meilleure disponibilité et efficacité de l'entretien du réseau d'égout.

Total matériel de transport : 893.2182/00513 - CS 30800

180 000 € HT

L'équipement prévisionnel du Service Assainissement représente un montant global de

269 082 € HT

Sur avis favorable de la Commission Patrimoine, réunie le 19 février 2002, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme d'investissements 2002 du Service Assainissement,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés ou factures à venir, à intervenir après appel d'offres,

- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) éventuel(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires et ceci, dans la limite des crédits ouverts pour le programme 2002,

- solliciter les aides de l'Agence de l'Eau, conformément au quatrième contrat d'agglomération du 14 février 2000 passé avec cet organisme,

- procéder à l'ajustement, par décision modificative au budget de l'exercice courant, en dépenses et en recettes, des aides de l'Agence de l'Eau obtenues en fonction des montants réels des travaux effectués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2002.